Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 074-247400690-20230925-20230925FIN90-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
le **Conseil Communautaire,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 34
procurations : 6
votants : 40

Date de convocation :
15 septembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, PJ. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, JC. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, JP. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

REPRESENTES : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

EXCUSES : M. MERMIN, J. LAVOREL

ABSENTS : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230925_cc_fin_90

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe Transport à la demande a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe Transport à la demande	Compte administratif 2022
Recettes d'exploitation	80 844,46 €
Dépenses d'exploitation	80 844,46 €
Solde d'exploitation	**0,00 €**
Reprise Résultat N-1	*0,00 €*
RESULTAT d'exploitation	**0,00 €**
Recettes d'investissement	539,00 €
Dépenses d'investissement	- €
Solde d'investissement	**539,00 €**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 074-247400690-20230925-20230925FIN90-BF

Reprise Résultat N-1	*1 [illegible]*
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	**1 617,00 €**
Solde des restes à réaliser (RAR)	*- €*
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	*1 617,00 €*
RESULTAT DE CLOTURE	**1 617,00 €**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin59 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe transport à la demande,

DELIBERE

Article 1 : reporte le résultat excédentaire d'investissement de 1 617,00 € en recette d'investissement au compte 001.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.